

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale de
l'enseignement
scolaire

Service de
l'accompagnement des
politiques éducatives

Sous-direction de
l'innovation, de la formation
et des ressources

Le Conseiller technique
médecin

DGESCO CT
n° 2019-00

Affaire suivie par
Dr Brigitte Moltrecht

Téléphone
01 55 55 22 70
Courriel
brigitte.moltrecht
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le 17 SEP 2019

Note à l'attention de

Mesdames et messieurs les Recteurs et
Rectrices d'académie,
Mesdames et messieurs les Directeurs
académiques du service de l'éducation
nationale,
Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement,

Objet : Equipement des EPLE en stylos auto-injecteurs d'adrénaline

L'allergie concerne 25 à 30% de la population française, en particulier l'allergie alimentaire qui concerne entre 5 à 11% de la population. De nombreuses études montrent que cette prévalence est en augmentation depuis ces 20 dernières années, avec des réactions allergiques plus nombreuses, en particulier chez les enfants. Ceux-ci sont particulièrement exposés au risque de réaction allergique alimentaire grave; le réseau d'allergovigilance montre que 72% des décès secondaires à une allergie alimentaire concernaient les enfants en France.

Ces réactions peuvent survenir en milieu scolaire, surtout autour du temps de restauration. Elles peuvent concerner des enfants déjà connus pour une allergie et bénéficiant d'un PAI avec une trousse de secours, mais dans 30 à 60% des cas elle est inaugurale et aucun traitement n'est à la disposition de l'enfant.

Lors de la survenue d'une réaction allergique grave, l'appel des secours n'est pas suffisant, il est nécessaire de réaliser une injection par stylo auto-injecteur d'adrénaline le plus rapidement possible, dans le quart d'heure, sur prescription médicale téléphonique du SAMU. Il s'agit d'un geste simple qui sauve et ces stylos sont utilisables par tous. Vous trouverez à cet effet en pièce jointe une fiche sur la conduite à tenir ; cette fiche sera utilement affichée dans les lieux que vous jugerez pertinents (infirmerie, bureau CPE, cantine, etc.).

Je souhaite que vous équipiez vos établissements de stylos auto-injecteurs, en prévoyant de les disposer dans un endroit rapidement accessible et de former vos personnels à cet usage avec l'appui des personnels de santé.

Le directeur général

Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY
Edouard GEFFRAY

PJ : Gestion du risque anaphylactique en milieu scolaire